Plan d'alerte et d'urgence pour les habitants vulnérables

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, la Ville et le CCAS ont créé un dispositif d'appel pour venir en aide aux personnes fragiles, lors des situations exceptionnelles comme la canicule, le froid et les épidémies.

Recensement des personnes vulnérables

Le CCAS tient à jour un **registre nominatif** qui recense les personnes considérées comme **vulnérables** :

- les habitants de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- les habitants de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail, résidant à leur domicile
- les habitants en situation de handicap

Les habitants recensés peuvent bénéficier de deux options facultatives :

- **État d'urgence** : 1 appel par semaine
- **Plan canicule** : 3 appels par semaine

Ces prises de contact permettent de **rompre l'isolement** des personnes seules, de s'assurer de la **connaissance des consignes de prévention** et leur demander si elles ont des **besoins particuliers**.

Inscription au dispositif

Pour vous inscrire, vous devez renseigner les documents ci-dessous afin de les transmettre au CCAS.

Afin de vous aider dans cette démarche, vous pouvez contacter directement le CCAS par téléphone au **03 20 51 16 98**.

À télécharger

Fichier
Fiche de renseignements (.docx - 377.94 Ko)
Fichier
Fiche d'engagement (.docx - 367.23 Ko)

Centre Communal d'Action Sociale

1 rue des Gantois
59110 La Madeleine
France

03 20 51 16 98

Lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 12h

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

ccas.lamadeleine@gmail.com
Publié le 19 mai 2022